

# UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

## Bureau de la Recherche Scientifique

### CONSEIL SCIENTIFIQUE PLENIER DU 26 OCTOBRE 2000

#### - Etaient présents :

Mesdames Jacqueline ABAUL, Elina DÉVOUÉ, Françoise PAGNEY, Françoise PARIS, Valérie FRANCOIS-LUBIN, Andrée NGO NHON,

Messieurs Max LOUIS, Claude EMERI, Jean BERNABÉ, Benoît MULKAY, Yves CATONNÉ, Henri CLERGEOT, Alain YACOU, Jean-Gabriel MONTAUBAN, Claude BOUCHON, Daniel IMBERT, , Amrane OUKAOUR, Alain MAURIN, Didier MARCHISIO, Jack MOLINIÉ, Michel DISPAGNE, Antoine PRIMEROSE, Christian DE VASSOIGNE, Paul SARLAT, René GRATIEN, Fabrice VÉTU, Daniel CAFARDY, Yann BERTIN, Bruno VOLTAIRE, Jean FAVRE-BONVIN, Denis GIROU.

#### - Avaient donné procuration :

Mesdames Rolande LUCE, Marlène SOREL à Monsieur René GRATIEN, Madame Francine NAGAU à Monsieur Paul SARLAT,

Monsieur Jean-Emile SYMPHOR à Monsieur Jack MOLINIÉ,

#### - Etaient absents excusés :

Mesdames Colette MAXIMIN, Marie-Denise MARIE.

Messieurs Gérard CHALANT, Mikhaïl MEILAKH, Patrice DARIEN, Henri PETITJEAN ROGET

#### - Invités présents :

Madame Marie-Françoise BERNABE,

#### - Invités excusés :

Madame Francine FEBRER, Monsieur Serge BOURGINE

L'ordre du jour est le suivant :

1 - Adoption du PV du Conseil scientifique du 24 février 2000.

2 - Accréditation et fonctionnement de l'Ecole Doctorale, habilitation des DEA :

Rapporteur Jean-Claude WILLIAM

3 - Politique d'ouverture sur la Caraïbe : rapport de la commission et discussion

4 - Politique de recherche de l'UAG

- politique de redistribution du BQR : rapport de la commission et discussion
- mise en place des critères d'évaluation du contrat 1998-2001
- mise en chantier du prochain Contrat quadriennal 2002-2005

5 - Questions diverses

- modification des statuts de l'Université relatifs à la représentation des différents collèges au CS

Mise à l'ordre du jour de questions diverses supplémentaires :

- Diverses information du DRRT Martinique
- Equipes de Recherche Technologiques
- Fonctionnement de la salle de recherche 3<sup>ème</sup> cycle de la BU Guadeloupe
- Nombre de sessions pour les DEA et DESS
- Problème de la TVA

## **I- Adoption du procès-verbal du Conseil Scientifique du 24 février 2000**

Après une observation de Monsieur Claude EMERI qui n'était pas mentionné sur la liste d'émargement et une demande d'éclaircissement Monsieur Jean BERNABÉ sur la nouvelle notion d'école doctorale, la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 24 février 2000, qui est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions de membres qui étaient absents lors de cette réunion.

## **II – Accréditation et fonctionnement de l' Ecole Doctorale**

Monsieur Jean-Claude WILLIAM, responsable de l'Ecole Doctorale (ED) présente l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle école doctorale pluridisciplinaire.

Cette ED couvre tous les champs scientifiques. Elle a subi de profondes transformations en devenant l'ED de l'UAG. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas deux ED, compte tenu de la cohabitation des sciences exactes et naturelles et des sciences politiques et humaines et de l'éclatement sur les trois pays.

Aujourd'hui, les ED ont changé de vocation. Auparavant, elles étaient un lieu d'échanges scientifiques pour les thésards, avec des séminaires dans les champs scientifiques concernés. Actuellement,; les séminaires sont organisés sur des thématiques transversales et pour des utilisateurs venant d'horizons différents. L'ED est adossée aux troisièmes cycles et intègre les centres de recherche. Toute thèse devrait se faire dans un laboratoire d'accueil reconnu par le ministère.

L'ED doit préparer les futurs docteurs à s'intégrer dans la vie active. Tous les thésards n'intégreront pas l'université ou les centres de recherche. L'ED mettra en place des enseignements transversaux obligatoires qui permettront aux futurs docteurs d'affronter le marché du travail : gestion des entreprises, création d'entreprises, économie et connaissance de la Caraïbe. Elle encouragera les directeurs de thèse à mettre en place des stages de perfectionnement en langues étrangères et en informatique. Pour tenir compte de la dispersion géographique et de la diversité scientifique, des journées de réflexion, des colloques pourront être organisés sur des thèmes transversaux.

L'ED de l'université des Antilles et de la Guyane est habilitée pour deux ans et reçoit un financement de 50 kF/année; sa reconduction sera prise en compte dans le futur quadriennal. Elle est composée des DEA et des centres de recherche reconnus par le ministère (voir listes en annexe). Les allocations de recherche et les monitorats sont attribués à l'ED et répartis par celle-ci (six allocations et six monitorats pour l'année 2000-2001).

Elle a à sa tête un directeur, nommé par la Présidente de l'université sur proposition du Conseil scientifique, dans le cadre de la contractualisation. Il est assisté par un conseil de 24 membres dont :

### - 5 responsables de DEA :

- 1 Droit public/Droit privé, en alternance
- 1 Sciences Economiques
- 1 Caraïbe, Amériques Latine et du Nord
- 1 Environnement tropical et valorisation de la biodiversité
- 1 Relations internationales et politique comparée

### - 7 représentants des Directions Scientifiques (1 par DS) :

- 1 Mathématiques/informatique
- 1 Physique et sciences pour l'ingénieur
- 1 Physique de la terre et de l'univers
- 1 Chimie
- 1 Biologie , médecine et santé
- 1 Sciences de l'Homme et des humanités
- 1 Sciences de la société

### - 1 représentant des personnels ITAOS impliqués en recherche

### - 3 représentants étudiants

- 2 doctorants,
- 1 étudiant de DEA

- 8 personnalités extérieures : INRA, INSERM, CIRAD, IRD, INSEE et les 3 chambres consulaires de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

L'ED a un regard sur tout ce qui concerne les étudiants de troisième cycle :

- 1- les étudiants sont admis à s'inscrire en thèse après avis motivé du responsable de l'ED qui demande un effort particulier aux directeurs de thèse pour qu'ils donnent un avis plus motivé et argumenté, en particulier dans les disciplines éloignées de celles du responsable.
- 2- l'ED donne son avis sur les demandes de dérogation pour inscription en thèse sans DEA. Pour garantir une meilleure objectivité des décisions, un membre du conseil de l'ED, non impliqué dans le sujet établira un rapport au vu du dossier.
- 3- l'ED donne un avis sur les dérogations pour inscription supplémentaire.
- 4- l'ED a un regard sur la soutenance de thèse : elle a connaissance des pré-rapports, de l'avis du directeur de la thèse et de la composition du jury.

La discussion étant ouverte, Monsieur Alain YACOU pose le problème de la validation des acquis : il serait sage que ce ne soit pas le responsable de l'ED qui désigne le rapporteur du dossier.

La Présidente signale que beaucoup de questions se sont posées à la Conférence des Présidents d'Université, en particulier la position de l'ED par rapport aux conseils en place. Une commission travaille au ministère pour lister les problèmes qui se posent face aux implantations et aux missions des écoles doctorales. Au niveau national, 80% des écoles doctorales sont disciplinaires. A l'UAG, nous devons, en plus, gérer notre problème d'éclatement.

D'une discussion entre Madame Jacqueline ABAUL, Messieurs Jean BERNABÉ, Max LOUIS, Daniel IMBERT, Jack MOLINIÉ, sur l'habilitation à diriger des recherches, il ressort qu'une réflexion devra être menée au sein du CS restreint qui peut parfois manquer de compétence pour autoriser l'inscription. Il est suggéré de demander le parrainage d'un enseignant et/ou associer des personnalités extérieures en qualité d'experts. L'HDR est un diplôme délivré par les universités et répond à des critères de qualité.

Monsieur Alain MAURIN rappelle que trois DESS vont s'ouvrir en Droit et pose le cas des étudiants qui veulent s'inscrire en thèse sans DEA. Monsieur Jean-Claude WILLIAM signale que des textes prévoient ces cas, mais qu'un DESS est insuffisant, il doit être complété par des travaux de recherche ou des acquis professionnels. Monsieur Claude ÉMERI rapporte son expérience d'une autre université où l'on faisait une distinction entre les DESS de l'établissement et les DESS extérieurs, souvent mal connus du conseil de l'établissement. Les étudiants des DESS "maison" ayant obtenu une mention assez bien pouvaient s'inscrire en thèse.

Des interventions de Madame Jacqueline ABAUL, Messieurs Yann BERTIN et Jean-Claude WILLIAM, il ressort que l'ED devra préparer à l'entrée dans la vie professionnelle sans perdre de vue la recherche fondamentale. Le doctorat n'ouvre pas seulement les portes de l'enseignement supérieur, mais également celles des grands organismes de recherche et du privé.

Monsieur Henri CLERGEOT pose le problème de la constitution du jury et de la prise en charge des déplacements des membres des jurys extérieurs à l'UAG.

Monsieur Jean-Claude WILLIAM précise que l'ED bénéficie d'une dotation dans le cadre du contrat et qu'il demande une dotation spécifique supplémentaire. Pour une thèse de l'UAG, soutenue à l'UAG, l'université prend en charge le déplacement des personnalités extérieures. En ce qui concerne le choix du jury, le directeur de thèse est le mieux placé et Monsieur Max LOUIS précise que, dans la charte des thèses il est indiqué que le directeur de thèse choisit son jury en accord avec l'étudiant.

En ce qui concerne les soutenances d'HDR, il faut être prudent pour les demandes extérieures. Il semblerait normal que les organismes de recherche prennent en charge les frais inhérents aux soutenances de leurs candidats.

Monsieur René GRATIEN s'interroge sur la structure de l'ED : est-elle pédagogique ou administrative ? Quelle est la frontière entre l'ED, le CS et les centres de recherche ? Sur quels critères l'habilitation se fait-elle ?

Madame Jacqueline ABAUL explique que les ED sont des structures nouvelles qui doivent fonctionner en relation avec le conseil scientifique, les UFR et les centres de recherche. L'accréditation est donnée par le ministère sur la base d'un dossier, expertisé par la Mission Scientifique Universitaire dans le cadre de la mise en place des contrats quadriennaux. L'ED accréditée est dotée en moyens de fonctionnement contractualisés. Notre ED est accréditée jusqu'en fin 2001 et sera évaluée pour le prochain contrat 2002-2005. Une demande en personnel IATOS a été déposée.

Monsieur Alain YACOU pose le problème de la soutenance de thèse quand les deux rapporteurs extérieurs donnent deux avis différents (par exemple : un favorable et un mitigé). Qui prend la décision de soutenance ? Précédemment c'était la Commission des thèses.

Monsieur Jean-Claude WILLIAM pense qu'il ne faut pas être paralysé par la date de soutenance. Il faut surtout qu'il n'y ait pas de suspicion vis à vis de nos thèses et être très vigilants sur le choix des rapporteurs et sur la composition du jury.

La Présidente insiste pour que soit mise en priorité la qualité de la thèse. Cela passe par une bonne gestion des délais de dépôt des thèses, la composition du jury, les décisions d'autoriser ou non la soutenance aux vues des rapports, les dérogations pour inscription supplémentaire. Nous avons tout à prouver.

## II- Politique d'ouverture de la recherche sur la zone Caraïbe/Amérique

Monsieur Max LOUIS rappelle que le Conseil Scientifique du 24 février 2000 avait mis en place une commission chargée de faire des propositions pour le développement d'une recherche internationale et plus particulièrement dans la zone Caraïbe. Cette commission s'est réunie le 21 septembre et présente son compte-rendu qui sera joint en annexe. Elle propose de n'attribuer des aides pour les missions que s'il existe une convention avec les partenaires étrangers. La priorité serait donnée aux missions dans les îles de la Caraïbe et le Brésil.

La Présidente suggère de recentrer la coopération sur la Caraïbe. Cela n'interdit pas tout travail de partenariat avec d'autres pays. Dans le prochain quadriennal, il faut pouvoir présenter des axes clairs correspondant à une véritable politique.

Monsieur Max LOUIS signale l'inefficacité des saupoudrages. Il rapporte les propositions de la commission : restreindre les champs aux pays avec lesquels il y a des échanges soutenus. L'important est de ne pas disperser les fonds.

Monsieur Alain MAURIN explique que la commission a fait un bilan par zone géographique :

- en Haiti, plutôt des missions d'enseignement ;
- à Cuba, la coopération s'intensifie en agronomie, Chimie et Mathématiques, surtout par l'intermédiaire de la CAS ;
- en Amérique du Nord, accès difficile pour nos étudiants, car les universités américaines ne font pas d'abattement sur les droits d'inscription.

De plus, se pose le problème de l'accueil des étudiants et enseignants étrangers : manque de personnel, manque d'un lieu d'accueil, il faudrait une Maison des Relations Internationales sur chaque site.

La Présidente signale qu'un projet de Maison des RI est inscrit dans le CPER de la Région Martinique. En Guadeloupe, la priorité a été mise sur d'autres constructions. Des contacts ont été pris avec la SEMAG pour inclure dans leur programme des studios pour accueil d'étrangers, avec l'appui de la Région Guadeloupe. En Guyane, la Maison des RI est intégrée dans un grand projet de construction.

La Présidente signale qu'une délégation du ministère de l'Education Nationale doit se rendre au Brésil pour signer une convention-cadre entre les deux ministères.

Monsieur Jack MOLINIÉ pense qu'il faut améliorer les compétences linguistiques des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle. Par ailleurs, il déplore que l'UAG ne puisse élargir dans les programmes ECOS, fléchés par l'Europe, qui sont investis par les grands laboratoires de l'Hexagone.

Des interventions de la Présidente et des DRRT de Guyane et Martinique, il ressort que, dans le cadre du CPER, des demandes peuvent être faites au titre de la coopération régionale (INTERREG III). Il serait bien que les dossiers soient présentés au CS pour l'aval de l'université. Il est rare que les bons dossiers de coopération régionale ne soient pas financés. Dans chaque région, les dates des commissions sont connues à l'avance et il y a de gros budgets dans les régions pour la coopération régionale. En ce qui concerne le DOCUP, les pièces administratives doivent être signées par la Présidente, ainsi que les pièces d'engagement financier de l'UAG et transmises au DRRT et à la Région concernés.

Le problème de l'autofinancement de 25% a été posé. Les directeurs de laboratoires de l'UAG ne peuvent se baser que sur les dotations du ministère. Il faudrait pouvoir anticiper par des mesures de thésaurisation. Monsieur Denis GIROU, DRRT de Guyane, suggère de faire des opérations groupées qui permettront de ne pas avancer les fonds.

Pour conclure sur la politique régionale, des priorités en matière de recherche doivent être définies. Messieurs Yves CATONNÉ et Henri CLERGEOT signalent que leurs centres ont des échanges importants avec le Venezuela et le Brésil.

L'ouverture sur l'extérieur doit permettre :

- d'augmenter la mobilité des enseignants chercheurs ;
- d'améliorer les compétences linguistiques des étudiants de 3<sup>e</sup> cycle et des chercheurs.

Le soutien à travers le BQR et les missions d'échanges scientifiques ne sera accordé que dans le cadre d'échanges institutionnalisés. Les pays retenus comme partenaires privilégiés sont : Cuba, Porto-Rico, la République Dominicaine, la Barbade, la Jamaïque, Trinidad, Haïti, le Brésil, le Venezuela et l'espace privilégié entre la Guadeloupe et Saint Lucie.

Il faudra éviter le saupoudrage et présenter les axes forts dans le prochain quadriennal.

### III- Politique de recherche de l'UAG

#### 1- Politique de redistribution du BQR

Monsieur Max LOUIS présente le travail de la commission qui était composée de Madame Françoise PAGNEY, Messieurs Daniel IMBERT et Max LOUIS.

La redistribution du BQR devra permettre d'encourager une recherche de qualité, tant à travers le soutien d'actions spécifiques, qu'à travers l'aide à publication et à l'organisation de colloques. Toute demande d'aide sera traitée comme une demande d'action spécifique.

Les propositions de la commission sont :

- soutien à l'intégration, dans une équipe d'accueil, de nouveaux collègues, sur présentation d'un programme scientifique, montrant l'implication de l'enseignant-chercheur dans ce programme.

- durant les deux premières années du prochain contrat quadriennal, seules les équipes reconnues par le Ministère pourront prétendre à une aide sur le BQR. Pendant les deux suivantes, le conseil pourrait soutenir les équipes en émergence.

- colloques : les dossiers présentés devront être plus complets, ne pas attribuer systématiquement en fonction du montant de la demande. Faire attention au budget prévisionnel.

- publications : envisager un retour financier pour les ouvrages vendus

Un bilan récapitulatif des aides attribuées aux différentes équipes, sera établi et réactualisé chaque année.

- expertises : les organismes de recherche, CNRS et IRD sont prêts à aider le conseil pour les expertises.

Une discussion s'engage dans laquelle interviennent Mesdames Jacqueline ABAUL, Françoise PAGNEY, Messieurs Alain MAURIN, Alain YACOU, Benoît MULKAY, Daniel IMBERT, Jack MOLINIÉ, Henri CLERGEOT, Antoine PRIMEROSE et Max LOUIS. Certains sont opposés à l'expertise extérieure. Pour d'autres, il faut accepter et rechercher des avis extérieurs à notre université. L'application de règles strictes d'évaluation devrait mettre fin à la politique de saupoudrage.

La Présidente propose la mise en place d'une commission mixte avec l'IRD, ce qui permettrait d'entériner le principe d'un regard extérieur, de s'appuyer sur les institutions avec lesquelles nous travaillons et s'adjoindre des personnalités extérieures dans des champs disciplinaires non représentés à l'UAG sur lesquels pourrait s'appuyer la Section Permanente du Conseil Scientifique.

#### 2- Critères d'évaluation du contrat 1998-2001

Une fiche " bilan " a été validée et sera diffusée pour être complétée d'ici le 30 novembre 2000 par toutes les équipes de recherche de l'UAG, pour l'évaluation du contrat quadriennal. Ces fiches serviront de document de travail pour les réunions de mi-décembre 2000 avec notre conseiller d'établissement et de la première quinzaine de janvier 2001 avec le Comité National d'Évaluation.

#### 3- Mise en chantier du contrat quadriennal 2002-2005

Le calendrier fixé par le Ministère prévoit le dépôt des dossiers pour expertise avant le 31 mars 2001 pour une signature du contrat en juillet 2001.

Le rapprochement avec les organismes de recherche sera privilégié.

Des réunions préparatoires seront rapidement organisées sur les trois pays par le Vice-Président.

Monsieur Jack MOLINIÉ est sceptique sur le rapprochement avec les organismes. Précédemment, certains achats en équipements n'ont pas pu aboutir car les rapprochements ne se sont pas faits.

Monsieur Jean FAVRE-BONVIN rappelle que le ministère est sensible à ces rapprochements et appuiera les dossiers qui montrent un affichage clair.

Monsieur Max LOUIS rappelle un certain nombre de critères pour constituer une bonne équipe d'accueil :

- 5 ou 6 enseignants-chercheurs statutaires minimum, avec au moins un HDR ;
- éviter des équipes différentes sur un même thème ;
- un dossier structuré, autour de thèmes de recherche centralisateurs (ne pas mettre côte à côte des thèmes et des sous-équipes disparates. Les chercheurs devront négocier eux-mêmes les rapprochements avec les organismes.

## IV - Questions diverses

1 - Présentation de la modification des statuts de l'Université concernant les représentations des différents collèges dans les conseils de l'UAG. Certains pensent que cette nouvelle représentation n'est pas toujours très heureuse et qu'il faudrait la revoir.

### 2 - Informations données par le DRRT de Martinique :

- sur l'appel d'offre du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer. La commission d'étude des dossiers devait se réunir les 27 et 28 octobre. On sait depuis qu'aucune aide n'a été attribuée, les crédits ayant été bloqués pour l'exposition sur la recherche Outre-Mer prévue à la Cité des Sciences à la Villette ;

- sur les réunions " Espace et Société " en relation avec le CNES qui se tiendront le 21 novembre en Guadeloupe, les 22 et 23 novembre en Martinique ;

- sur l'exposition à la Cité des Sciences de la Villette sur la recherche Outre-Mer : les instructions sont très floues, on ne sait ni sous quelle forme est prévue cette exposition, ni qui coordonne et qui finance ?

### 3 - Information sur les Equipes de Recherche Technologiques ( ERT ) :

Equipes qui peuvent être soutenues par la DGRT : 2 ou 3 chercheurs minimum appartenant à une équipe reconnue et travaillant sur un sujet précis, en partenariat avec un industriel ou une collectivité, le projet étant doté d'un financement arrivant en supplément de la dotation de l'équipe d'accueil.

### 4 - Fonctionnement de la salle recherche de la BU Guadeloupe

Monsieur Daniel IMBERT signale que cette salle est inutilisée : les revues y sont stockées, le classement informatique n'est pas fait, les photocopies sont difficiles à obtenir. Madame Marie-Françoise BERNABÉ demande que le point sur le fonctionnement de cette salle soit reporté.

### 5 - Possibilité de deux sessions d'examen pour les DEA et DESS :

Question posée par Monsieur Yann BERTIN qui signale un taux d'échec de 50% en DEA de droit privé qui ne dispense qu'une session d'examen. De plus, le mémoire ne permet pas de compenser les contrôles continus écrits, puisqu'il faut être admissible à l'écrit pour soutenir le mémoire.

Monsieur Jack MOLINIÉ précise que certains DEA de métropole ont deux sessions, qui ont été agréées dans l'habilitation du DEA.

Monsieur Max LOUIS signale que les propositions d'allocations de recherche doivent être déposées au ministère, au plus tard vers le 15 septembre et que par conséquent, il faudrait déjà avancer les dates des examens de DEA.

### 6- Point sur la TVA

En l'absence de l'Agent –Comptable, excusé, ce point sera abordé lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.